



15ème législature

Question N° : 29786	De Mme Maud Petit (Mouvement Démocrate et apparentés - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > élevage	Tête d'analyse > Abattoirs : lieux de contamination	Analyse > Abattoirs : lieux de contamination.
Question publiée au JO le : 26/05/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Maud Petit alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés qu'ont les travailleurs des abattoirs à réaliser les mesures de distance et les gestes barrières. De nombreux foyers d'infection ont été détectés dans plusieurs abattoirs partout dans le monde. En Europe, l'exemple le plus frappant est celui de l'Allemagne. En effet, de nombreux cas positifs au covid-19 ont été enregistrés dans différents abattoirs (109 dans le *Land* de Schleswig-Holstein, 183 en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, 300 en Rhénanie-Palatinat). Ce même phénomène commence à apparaître également en France, avec 69 cas recensés par l'ARS dans un abattoir des Côtes-d'Armor et 34 cas dans une usine du Loiret. Durant la période de confinement, toutes ces usines sont restées ouvertes pour contribuer au ravitaillement des commerces et des grandes surfaces. Cependant, dans de nombreux abattoirs le manque d'espace et la proximité entre les travailleurs ne leur permettent pas de respecter les mesures de distanciations physiques et les gestes barrières. Il est essentiel que les employés de ces entreprises puissent travailler dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. C'est pourquoi elle l'interroge sur les actions qu'il prévoit de mettre en œuvre pour accompagner les exploitants d'abattoirs dans la mise en place des mesures sanitaires.